

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 16 novembre 2021

Convocation du : 10 novembre 2021

Le deux mille vingt et un, à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Montmaur sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

**Présents** : Michel RICOU-CHARLES, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Bernadette SAUDEMONT, Rajaa TOUSSAINT ;

**Absents et excusés** : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT ;

**Pouvoirs** : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;  
 Dominique TRUC excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA ;  
 Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;  
 Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;  
 Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Jean BANAL ;  
 Gérald GRIFFIT excusé a donné pouvoir à Anne-Marie GROS ;  
 Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Rajaa TOUSSAINT ;

**ORDRE DU JOUR : Création de deux emplois permanents d'agent social à temps complet – service de proximité personnes âgées**

Le service de proximité à destination des personnes âgées s'inscrit dans le cadre d'une démarche de prévention de la perte d'autonomie et répond aux besoins de la population définis à l'issu d'un travail de diagnostic de fin 2018 à fin 2019 sous forme de réunions publiques, de questionnaires et d'un travail commun avec tous les partenaires institutionnels et associatifs.

La création de ce service permet de tisser un lien de confiance avec les aînés de l'ensemble des 20 communes du territoire Buëch-Dévoluy.

Les missions exercées par les agents sociaux de proximité seront facile d'accès, sans engagement dans la durée et gratuites La présence des agents sociaux de proximité sur le terrain permettra également de recenser ces personnes âgées isolées, d'identifier leurs besoins,

d'améliorer leurs prises en charge et parallèlement d'organiser une veille sociale sur l'ensemble du territoire.

Ce repérage sera un facteur essentiel de prévention et donc de réduction des situations d'urgence et/ ou complexes.

Ce personnel sera en capacité d'orienter vers les services adaptés, notamment les proches aidants pour leurs prises en charge en termes de soutien psychologique, des actions collectives et/ ou de mise en place de temps de répit.

Les principaux objectifs de ce service sont :

- Maintenir à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie
- Lutter contre isolement
- Accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie dans la vie quotidienne
- Favoriser les accès aux droits des personnes
- Orienter vers les services appropriés
- Organiser des actions collectives et /ou intergénérationnelles
- Soutenir les familles
- Repérer et organiser une veille sociale
- Travailler en réseau avec les acteurs et services locaux intervenants auprès des aînés

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse s'engage à verser une subvention de 17 000€ par an pour le financement de 2 postes. Compte tenu de l'engagement financier de la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy doit délibérer d'ici la fin de l'année 2021. Les postes seront pourvus dès lors que les nouveaux statuts seront approuvés par les communes dans le délai imparti.

La commission « Services aux Habitants » réunie le 3/03/2021 a émis un avis favorable. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Il est proposé de créer deux emplois permanent d'agents social à temps complet ouverts aux contractuels, sur la base de l'article 3.2 de la loi du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire). La rémunération sera portée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent social : IB 354 – IM 332.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création de deux emplois permanents d'agents sociaux dans les conditions citées ci-avant
- autorise le Président à signer les documents afférents

|                                    |           |                |            |
|------------------------------------|-----------|----------------|------------|
| Nombre de membres en exercice : 37 |           |                |            |
| Votants : 32 dont 7 pouvoirs       | Pour : 24 | Abstention : 4 | Contre : 4 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211116-De135\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

Affichage : 01/12/2021

Pour le président



Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les  
jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président

Michel RICOU-CHARLES

